

La sécurité des femmes haïtiennes, une préoccupation à intégrer dans les pratiques du pays

Kerline Joseph et Mélissa Roussel

« Le développement humain est irréalisable, tant que femmes et filles continuent de souffrir de violence ou vivent dans la crainte d'en être victimes¹. »

Résumé : La violence, la criminalité, voire l'insécurité globale sont des facteurs empreints d'une certaine complexité qui handicape diverses sphères de la vie des femmes. Le présent article cherche à analyser des voies pour favoriser la mise en œuvre de mesures sécuritaires pour les femmes ainsi que la réduction de leur vulnérabilité. En fait, l'élaboration de toute stratégie d'action nécessite l'intégration systématique de la dimension de genre, afin de mieux comprendre la complexité des réalités des femmes pour répondre adéquatement à leurs besoins. Des acteurs de toutes les sphères publiques sont ainsi appelés à prendre part aux différents débats pour endiguer le problème d'insécurité des femmes, qui en est un de société.



Rezime : Vyolans, zak kriminèl, epi menm ensekirite global la se eleman konplèks ki koze pwoblèm nan divès espas nan lavi fanm yo. Atik sa a ap eseye analize kèk mwayen pou fasilite kreyasyon metòd pou pwoteje fanm yo epi diminye fragilite yo. Alaverite, kelkeswa aksyon estratejik yo vle mete sou pye a, li ap mande pou yo konsidere sistematikman aspè fi ak gason an, yon fason pou yo konprann pi byen konpleksite reyalyte lavi fanm yo epi satisfè bezwen yo. Moun ki an chaj tout espas piblik yo dwe patisipe nan divès deba pou mete yon fren nan pwoblèm ensekirite fanm yo ki se yon pwoblèm sosyal.

1. INTRODUCTION

La catastrophe naturelle qui a sévi en Haïti le 12 janvier 2010 a atrocement affaibli le pays qui était déjà aux prises avec d'innombrables difficultés sociales et économiques. La société haïtienne a eu à affronter la disparition de ses repères normatifs conjugée avec un système social genré. De plus, la défaillance généralisée du système national de sécurité publique a eu pour effet de vulnérabiliser davantage la situation des filles et des femmes.

En effet, l'Haïti post-séisme a connu une détérioration de sa structure sécuritaire. Le déplacement de plusieurs milliers d'individus dans des camps de fortune a fait émerger un climat caractérisé par le manque d'intimité et de sécurité. D'autant plus que tout ceci réside dans un contexte déjà marqué par des inégalités entre les genres. Or, selon les statistiques sur les données sécuritaires, Haïti « a enregistré, en 2012, 8 homicides pour 100 000 habitants, un taux qui est nettement inférieur, par rapport à celui prévalant dans d'autres pays de la région, qui est de 25 pour 100 000 habitants² ».

Le présent article cherche à analyser des voies pour favoriser la mise en œuvre de mesures sécuritaires pour les femmes ainsi que la réduction de leur vulnérabilité. Ce qui nous amène, *ab initio*, à tenter de comprendre la notion de sécurité, fort importante dans le cadre de la reconstruction du pays.

2. SÉCURITÉ, CONDITION SINE QUA NON À L'IMPLANTATION DE LA DÉMOCRATIE

Avec le phénomène de la mondialisation, l'utilisation transversale du terme « sécurité » est devenue pratique courante dans l'analyse d'autres concepts vitaux à l'implantation ou au maintien d'une démocratie. Il est bien connu que, dans une quête de croissance individuelle et sociétale, « la sécurité requiert l'accès à l'éducation et à des soins de santé, à la démocratie et aux droits de la personne, ainsi que le développement économique³ ». La sécurité, associée à l'absence de danger ou de menace potentielle, semble constituer une nécessité psychologique vitale. L'approche sécuritaire engendre ainsi, en fonction du groupe affecté,

1. Déclaration de Osoimehin (2013). Haïti – Journée internationale des femmes: Éradiquer la violence, condition nécessaire au développement humain, Alterpresse, 12 mars, p. 1.
2. Alphonse, R. (2013). Le cas Haïti au Conseil de sécurité, la MINUSTAH confirmée jusqu'à 2016 au moins, Le Nouvelliste, 20 mars, p. 2, [En

ligne], <http://lenouvelliste.com/print.php?newsid=114784> (Consulté le 20 mai 2013).

3. Bastick, M. et Wihlman, T. (s.d.). Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité, The Institute for the Inclusive Security, p. 5, [En ligne], <http://www.inclusivesecurity.org/publication/a-womens-guide-to-security-sector-reform/> (Consulté le 15 mai 2013).

des priorités distinctes. Les femmes, par exemple, expérimentent des besoins sexospécifiques en matière de sécurité découlant de leurs propres réalités. Le besoin de protection contre les violences sexuelles est un exemple probant. Considérant cet état de choses, il devient opportun de vérifier les facteurs sociaux susceptibles de favoriser la vulnérabilité de cette tranche de la population en Haïti.

2.1 Facteurs sociaux et construction de la vulnérabilité des femmes en Haïti

Comme dans la plupart des pays patriarcaux, «*la discrimination a été, et est encore, un phénomène répandu et toléré dans la société haïtienne, parce qu'elle se fonde sur la conception enracinée dans la culture de l'infériorité et de la subordination obligatoire des femmes*⁴». Des formes d'injustice à l'endroit des femmes résultent alors de cette distorsion sociale.

Toutefois, la violence, la criminalité, voire l'insécurité globale sont des facteurs empreints d'une certaine complexité qui handicape diverses sphères de la vie des femmes. Or, la violence sexospécifique n'est pas un phénomène récent, principalement en milieu urbain. Plusieurs facteurs y sont associés. Elle est notamment «*liée à la pauvreté et à l'absence de mesures efficaces pour la prévention et la sanction du crime*⁵». Les femmes demeurent principalement vulnérables à l'insécurité, voire aux violences sexospécifiques, notamment en raison de leurs difficultés à avoir accès aux ressources disponibles et à participer aux processus de prise de décision également. De plus,

« une certaine banalisation est associée aux violences faites aux femmes en général dans la société haïtienne, ce qui donne lieu à un silence de la part des victimes la plupart du temps, pour éviter d'être stigmatisées ou violentées de nouveau par les assaillants ou les proches de ceux-ci ».

Nonobstant de timides dénonciations, la gent féminine tend aussi à banaliser la violence à son endroit. De plus, des stéréotypes traditionnels sur les rôles masculins et féminins sont susceptibles de créer une dichotomie dans la perception des comportements dits acceptables, en associant l'autorité aux hommes et l'obéissance aux femmes. Ce contexte social est susceptible de donner lieu à une attitude fataliste des femmes, phénomène que plusieurs vont jusqu'à associer à une forme de résilience.

2.2 Résilience: un couteau à deux tranchants pour l'évolution des femmes

Le vocable «*résilience*» définit l'aptitude pour un individu à survivre aux épreuves majeures, à rebondir ou à subir des chocs

sans être détruit [1]. Une fréquente référence est faite à ce terme pour expliquer l'attitude des gens en situation difficile. Un individu résilient est surtout apte à passer stoïquement à travers certaines affections. Cependant, la résilience ne doit pas s'apparenter à un vaccin miracle pour combattre la souffrance. De ce fait, la capacité résiliente ne donne pas lieu à un cautionnement inconditionnel de toutes les difficultés de la vie.

En considérant le fait qu'une majorité des femmes en Haïti sont des mères monoparentales, avec pour corollaire la responsabilité principale d'éduquer leurs enfants et de leur transmettre les valeurs de base, elles ont alors tout intérêt à faire usage de ce rôle qui leur est dévolu pour favoriser une reconstruction sociale et une évolution positive de leur statut à moyen et à long terme. Cette action éclairée et concertée de leur part représente la pierre angulaire pour instituer une société sécuritaire, en vue de tendre vers la réduction de leurs vulnérabilités aux agressions.

3. RÉDUCTION ET PRÉVENTION DES VULNÉRABILITÉS AUX AGRESSIONS POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Il va sans dire que l'État endosse la lourde responsabilité de prévoir les fatalités, en anticipant et en limitant les risques et les menaces pour ses citoyens, y compris les femmes qui sont principalement vulnérables à l'insécurité.

En cas d'échec, « c'est toute la place de l'État qui est mise en doute, lui qui doit désormais composer avec les peurs individuelles et sociales et répondre à l'accusation de manquer à son premier devoir régaliien, celui d'assurer la sécurité de ses citoyens ».

Néanmoins, la conjoncture actuelle ne permet pas au gouvernement haïtien de répondre efficacement aux besoins de sa population, principalement des femmes. Une société civile assez articulée pour veiller aux dérives de l'État, comme le mentionne souvent le professeur Samuel Pierre⁸, devient nécessaire. Des acteurs de toutes les sphères publiques sont alors appelés à prendre part aux différents débats pour endiguer le problème d'insécurité des femmes, qui en est un de société.

3.1 Interventions efficaces et concertation de divers acteurs

L'élaboration de toute stratégie d'action nécessite l'intégration systématique de la dimension de genre, afin de mieux comprendre la complexité des réalités des femmes pour répondre adéquatement à leurs besoins. C'est un processus qui s'effectue

4. CIDH (2009). Le droit des femmes de vivre libres de violence et de discrimination en Haïti, OEA/Ser.L/V/II/doc, par. 7, 10 mars.

5. Joseph, K. et Kahou, K. (2011). État de la situation des femmes haïtiennes: pré et post-séisme 2010, Delson, Voix Sans Frontières, p. 10.

6. Joseph, K. (2010). Carnet de voyage, Delson, Voix Sans Frontières.

7. Clermont-Dion, L. (2013). Petite réflexion sur la fonction de la sécurité, 20 avril, p. 2, [En ligne], <http://voir.ca/lea-clermont-dion/2013/04/20/petite-reflexion-sur-le-sentiment-de-securite/> (Consulté le 15 mai 2013).

8. Samuel Pierre est professeur à l'École Polytechnique de Montréal. Il est également membre fondateur et président du Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN).

notamment par la mise en place planifiée d'outils et de stratégies efficaces pour endiguer, entre autres, les facteurs contributifs à l'insécurité des femmes. Il suffit de prendre en exemple le plan de consolidation 2013-2016 de la MINUSTAH qui fixe des objectifs pour la sécurité, dont le développement accéléré de la Police nationale haïtienne et le renforcement de l'État de droit et des droits de l'homme [2]. Il est également possible de faire référence au Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, qui offre une démarche de concertation État-société civile, dont la première phase (2005-2011) a été évaluée à mi-parcours en 2008 avec tous les acteurs concernés, et dont la deuxième phase (2012-2016) est en cours [3].

Les interventions sociales et communautaires demeurent pertinentes et complémentaires aux interventions gouvernementales. Des initiatives locales, parfois en partenariat avec différentes organisations locales, nationales et internationales, sont mises en place avec pour mandat d'apporter une réponse immédiate aux femmes victimes de violence.

Les questions de sécurité doivent être abordées par tous les groupes d'acteurs concernés dans le but de maintenir et de solidifier les pratiques déjà en cours et qui encadrent les femmes victimes de violence à tous les niveaux. Ce qui leur permet un accès bonifié aux services médicaux et juridiques. Ainsi, la concertation entre acteurs provenant de différentes sphères est un élément clé dans la coordination d'une intervention durable et efficace. Les questions de sécurité deviennent ainsi principalement apparentes dans l'espace public et font *de facto* objet de débat.

3.2 Médias et technologie de l'information, des méthodes de polarisation

L'espace public est aujourd'hui investi par divers protagonistes. En l'occurrence, les médias y occupent une place influente, puisqu'ils sont détenteurs d'un pouvoir social substantiel qui est celui de produire un discours servant à forger l'opinion publique. La communication médiatique influence fortement la vie politique. Dès lors, les prises de parole citoyennes sont contraintes relativement aux médias de masse qui ont le pouvoir de construire un discours d'élite de l'opinion publique. Une multiplication et une diversification des espaces publics, voire une modification positive des modes de pensée traduits sur le plan des communications, pourraient être tributaires d'une reconstruction sociale [4].

La production informationnelle à l'ère d'Internet et l'accès aux instruments technologiques rendent ainsi possible la redistribution de la parole et la création de nouveaux espaces pour laisser place à la subjectivité du public [5]. En ce sens, l'action médiatique est abordée en tant qu'élément alternatif aux médias dominants, en prenant en exemple les radios communautaires (REFRAKA), les médias alternatifs (*Alterpresse*), les pratiques partenariales (SOFA et OXFAM) qui font usage d'outils technologiques pour rendre visibles leurs pratiques sur le Web.

Dans cette optique, la participation politique prend une nouvelle forme, puisqu'elle y interroge les frontières traditionnelles en dépassant les formes classiques de l'engagement militant et citoyen pour ouvrir sur d'autres formes de prises de parole politique [6].

4. RECOMMANDATIONS⁹

Des pistes de solutions pour la protection des femmes doivent être étudiées, mises en place, évaluées de concert avec les différents partenaires, intervenants, et ce, à travers des comités et ateliers mixtes de travail.

Dans un premier temps, nous pensons qu'il serait louable que le gouvernement et les organisations élaborent des stratégies visant à mettre sur pied des brigades de surveillance, surtout la nuit, à l'intérieur des camps, afin d'assurer la sécurité des femmes.

Les femmes peuvent également s'organiser entre elles en mettant sur pied des équipes rotatives de surveillance. Elles pourraient ainsi assurer partiellement leur propre sécurité. Des outils leur seraient nécessaires, notamment des sifflets pour alerter les secours en cas de danger ou d'attaque des agresseurs et du poivre de Cayenne pour maîtriser temporairement les agresseurs.

Dans un second temps, le gouvernement pourrait également favoriser un aménagement sécuritaire au moment de la reconstruction, toujours dans le but de protéger les femmes et les filles contre les abus dont elles sont susceptibles d'être victimes. L'aménagement sécuritaire consiste en la mise sur pied de signalisation, afin de faciliter le repérage et l'orientation, la visibilité par l'éclairage et l'absence de cachettes notamment.

De plus, malgré la situation de pauvreté du pays, les femmes doivent veiller au renforcement de leur capacité économique et décisionnelle, diminuant par le fait même leur vulnérabilité à plusieurs niveaux.

La remise en question des stéréotypes sexistes, à travers des campagnes de sensibilisation, est une étape également importante dans la quête d'amélioration de la condition des femmes en Haïti.

Une application effective des lois est requise, dont le décret du 6 juillet 2005 en matière d'agressions sexuelles.

Finalement, la collaboration de la justice centrale haïtienne avec ses partenaires des provinces et des territoires augmenterait l'efficacité de l'action gouvernementale.

Il est bien connu que certaines pratiques ont déjà été mises en branle dans le pays, il est essentiel de demeurer alerte et de

9. Ces recommandations sont tirées intégralement de Kerline, J. et Kahou, F. *op. cit.*, note 5, p. 17.

Nous croyons qu'elles ont encore leur raison d'être, nonobstant certaines avancées dans ce domaine.

s'assurer que la sécurité des femmes et des personnes vulnérables est une priorité dans la reconstruction du pays.

5. CONCLUSION

Il ne fait aucun doute que la sécurité représente un processus continu impliquant le gouvernement, les institutions du secteur de la sécurité et les communautés. Un travail de sensibilisation à la base au plan éducatif demeure important pour amener un changement de valeurs et de comportements à moyen et à long terme. L'aménagement sécuritaire est un exemple d'action supplémentaire pouvant focaliser sur l'aménagement de l'espace et des lieux publics où peuvent se produire des actes délinquants, en repérant des éléments de l'environnement physique susceptibles d'amener à un sentiment d'insécurité et d'accroître le risque pour les femmes d'être victimes d'un acte criminel.

La prise de parole dans l'espace public est une forme de sensibilisation et émane d'une capacité d'action. Dans l'aptitude de chacun à agir réside la possibilité d'action, et ce, dans le but d'un meilleur vivre ensemble [7]. L'actualisation de la parole comme action est une des voies d'accès à la fois du bien commun et de l'autonomisation des femmes. La forte mobilisation des organisations de femmes sur la question des violences sexistes, particulièrement en situation post-séisme, signale un besoin d'agir pour contrer ce phénomène social. Cette responsabilité relève à la fois de l'ordre individuel et collectif. Tous les groupes d'acteurs présents sur le terrain ont le devoir de favoriser l'accès équitable à la parole, pour permettre au plus grand nombre de contribuer à la (re)construction de politiques publiques, de structures économiques et sociales, voire de nouvelles conditions de vie. Ainsi, l'utilisation de moyens alternatifs de diffusion permettent de

propulser et de rendre visible la pluralité des voix des femmes dans l'espace public.

En général, la plupart des réformes sont imposées d'une manière élitiste, alors qu'une approche systémique et exhaustive est à prioriser. Les échecs du passé et la réussite d'autres pays représentent une forme d'instruction pour Haïti, principalement pour les Haïtiennes. Les femmes rwandaises ont notamment compris qu'elles avaient la capacité de devenir des pions importants pour leur pays, en raison de leur rôle social. Les femmes haïtiennes ont tout intérêt, elles aussi, à devenir des personnes centrales, celles dont les choix sont considérés dans tout le processus de reconstruction, et ce, dans une vision de développement global de l'individu incluant la mise en place d'une structure sociale sécuritaire. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 GARNEAU, Jean (2004). *La résilience, reflet de notre époque*, [En ligne], <http://www.redpsy.com/infopsy/resilience.html> (Consulté le 15 mai 2013).
- 2 ALPHONSE, Robert (2013). « Le cas Haïti au Conseil de sécurité, la MINUSTAH confirmée jusqu'à 2016 au moins », *Le Nouvelliste*, 20 mars, p. 2, [En ligne], <http://lenouvelliste.com/print.php?newsid=114784>, (Consulté le 20 mai 2013).
- 3 CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2011). *Plan national 2012-2016 de lutte contre les violences faites aux femmes. Prévention, accueil, prise en charge et accompagnement des femmes et filles victimes de violences spécifiques*, Port-au-Prince, 91 p.
- 4 BRETON, Philippe, et Serge PROULX (2006). *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, Montréal, Boréal, Collection Compact, 389 p.
- 5 CARDON, Dominique, et Fabien GRANJON (2010). *Médiactivistes*, Paris, Les Presses SciencesPo, 147 p.
- 6 MONNOYER-SMITH, Laurence (2011). « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques ? », *Participations*, vol. 1, n° 1, p. 156-185.
- 7 ARENDT, Hannah (1996). *Qu'est-ce que la politique ?*, fragment 3a), Paris, Seuil, p. 74-94.

Docteure en droit, **Kerline Joseph** détient également un baccalauréat en criminologie et une maîtrise en droit international. Elle a accumulé des expériences professionnelles diversifiées aux plans national et international, notamment au ministère des Relations internationales du Québec ou à l'Union africaine. Consultante, fonctionnaire, enseignante et chercheure à l'université, elle a à son actif plusieurs écrits, notamment sur les femmes et l'immigration. Personne socialement engagée depuis des années, elle a reçu le Prix du Gouverneur général du Canada en 2010 en commémoration de l'affaire « Personne ». Elle siège également à plusieurs comités et assure, entre autres, la présidence du comité « État, gouvernance et justice » du Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle (GRAHN). jkerline@hotmail.fr

Mélissa Roussel détient un baccalauréat en travail social de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick et termine une maîtrise en travail social, concentration études féministes, à l'Université du Québec à Montréal. Ses champs d'intérêt sont l'analyse du discours et des pratiques sociales médiatisées, les organisations de femmes, les TIC et les violences envers les femmes, notamment en contexte post-désastre naturel. Elle œuvre aussi comme intervenante psychosociale auprès des femmes vivant de la violence conjugale. mroussel78@gmail.com

JobPaw . C O M
Le site de l'emploi et des appels d'offres